

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Management et développement économique des entreprises agricoles

Université de Picardie Jules Verne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sociétés, normes, organisations, territoires

Établissement déposant : Université de Picardie Jules Verne

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Agronomie, spécialité Management et développement économique des entreprises agricoles* répond à un besoin exprimé par la chambre d'agriculture de l'Aisne. Son objectif principal est de former des futurs chefs d'entreprises agricoles en leur donnant des outils leur permettant d'envisager des stratégies de développement à long terme.

Ouverte en 2013, la LP se fait en formation initiale en alternance par la voie de l'apprentissage, ou en formation continue. Le rythme de l'alternance est adapté à la saisonnalité des activités agricoles, avec 16 semaines de cours et 36 semaines en entreprise.

Elle est portée exclusivement par l'IUT (Institut universitaire de technologie) de l'Aisne, qui bénéficie d'un soutien actif de la part de la Chambre d'agriculture de l'Aisne.

Analyse

Objectifs
<p>La LP MDEEA (<i>Management et développement économique des entreprises agricoles</i>) poursuit des objectifs clairs et pertinents. Une double dynamique lui permet de s'adresser à plusieurs publics : accès à des connaissances et compétences managériales pour des personnes spécialisées dans le domaine de l'agriculture ; accès à des connaissances et compétences relevant du domaine de l'agronomie pour des non-spécialistes (bien que ces objectifs ne se traduisent pas en enseignements dédiés dans la maquette). Les objectifs sont définis comme managériaux et entrepreneuriaux, permettant de répondre pleinement aux enjeux de professionnalisation que requiert le pilotage des entreprises agricoles.</p> <p>Cette licence, inscrite à l'origine dans la mention <i>Agronomie</i>, devrait être selon le dossier dans la mention <i>Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires</i> lors de la prochaine période quinquennale. Cette nouvelle mention, plus en adéquation avec l'orientation de la formation, devrait permettre de la différencier des LP en agronomie, avec cependant un risque de perte de visibilité auprès des étudiants venant de BTS (Brevet de technicien supérieur) agricoles.</p>
Organisation
<p>La structure et l'organisation de la formation sont cohérentes et en adéquation avec ses objectifs. Les 11 unités d'enseignements (UE) proposent des compétences attendues et des volumes horaires clairs et conformes aux objectifs. Il faut souligner que trois unités d'enseignements sont communes soit avec une soit avec les trois licences professionnelles du pôle agricole de l'université, à savoir : <i>Economie agricole et outils de commercialisation</i> en commun avec une autre licence, et <i>Diversification de l'entreprise</i> en commun avec les trois licences professionnelles.</p>

<p>Le rythme de l'alternance (16 semaines de cours et 36 semaines en entreprise) est adapté à la saisonnalité des activités agricoles. La formation est en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Aisne, ce qui favorise un ancrage dans les problématiques du monde agricole.</p> <p>Les rapports entre crédits ECTS (crédits européens) et UE sont en cohérence avec la charge totale de travail de l'étudiant. Plusieurs UE ne comportent qu'un seul élément constitutif ; la formation gagnerait en cohérence en regroupant par exemple certaines UE dans des UE « Management », « Entreprises agricoles » et « Compétences transversales ».</p> <p>Cette formation ne dispense pas de cours sur les activités agricoles et vise principalement des personnes initiées au monde agricole.</p>
<p>Positionnement dans l'environnement</p>
<p>La LP possède un bon positionnement dans son environnement et a une place singulière dans le paysage socio-économique. Conçue pour répondre à un besoin exprimé par les professionnels (la Chambre d'agriculture de l'Aisne), elle bénéficie de soutiens pertinents (convention avec la Chambre d'agriculture et un institut de formation par l'alternance ; appui pour la communication externe). Elle permet une poursuite d'études adaptée pour des diplômés de BTS Agricole ou autre, souhaitant se spécialiser dans le management des entreprises agricoles ; et de reprise d'études pour des personnes en activité sur une exploitation agricole. Le positionnement de la formation est également cohérent par rapport aux spécificités du territoire sur lequel elle est implantée.</p> <p>Cette formation n'est pas en concurrence avec d'autres diplômes ; la seule formation à proximité est plus orientée sur la dimension agronomique que managériale.</p> <p>Elle appartient à un bloc de formations identifié comme « pôle agricole » proposé par l'université de Picardie Jules Verne (UPJV) et à ce titre mutualise des enseignements de trois UE avec d'autres LP. Le dossier n'indique cependant pas le type de coopération existant entre ces formations.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>
<p>La composition de l'équipe pédagogique est cohérente, constituée pour moitié d'enseignants de l'université et pour moitié de professionnels du milieu agricole. Les fonctions des intervenants professionnels sont en adéquation avec les enseignements dispensés, cœur de métier du management des entreprises agricoles.</p> <p>Cependant, compte tenu de la forte coloration du diplôme en matière de management et gestion des organisations (et du souhait exprimé de repositionner la formation dans une mention de ce type à partir de 2018), on peut regretter qu'il n'y ait qu'un enseignant-chercheur en sciences de gestion, dispensant une cinquantaine d'heures en marketing.</p> <p>Le fonctionnement de l'équipe pédagogique est classique : deux réunions pédagogiques ciblées sur des points particuliers (gestion opérationnelle et quotidienne en milieu d'année, conseil de perfectionnement à l'issue du jury de fin d'année) sont organisées dans l'année.</p>
<p>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</p>
<p>Depuis l'ouverture de la LP en 2013, les effectifs sont de l'ordre d'une quinzaine d'étudiants, et en augmentation pour la dernière promotion : 18 étudiants. Les effectifs sont cohérents avec la politique générale de la composante à l'égard du diplôme et de son accessibilité à des inscrits dont les études sont financées (par apprentissage ou formation continue), avec un plafonnement à 20 étudiants.</p> <p>Le recrutement est peu diversifié. La formation est composée principalement d'étudiants issus de formations agricoles de niveau bac+2.</p> <p>Les taux de réussite, d'insertion professionnelle et de poursuite d'études sont encourageants. Pour les deux promotions (2013/2014 et 2014/2015), le taux de réussite est supérieur à 95 %. L'enquête d'insertion professionnelle réalisée en octobre 2015 indique les résultats suivants : 19 diplômés en emploi, 1 diplômé en recherche d'emploi, et 2 poursuites d'études. Le taux de retour est proche de 90 %, le taux d'insertion professionnelle de l'ordre de 95 % et le taux de poursuite d'études inférieur à 10 %.</p> <p>On peut regretter que le dossier ne fournisse pas le nombre de candidatures reçues. Cela aurait permis de mieux apprécier le taux de sélectivité et l'attractivité de la LP. Il est aussi regrettable que le dossier n'indique pas la durée de recherche de l'emploi afin qu'on puisse apprécier le rôle de l'alternance dans les emplois trouvés.</p>
<p>Place de la recherche</p>
<p>La formation n'entretient pas d'autres liens avec la recherche que la participation d'enseignants-chercheurs, ce qui n'est pas gênant pour une licence professionnelle. On peut néanmoins noter que la formation compte deux enseignants-chercheurs, dont le responsable pédagogique affilié au CRIISEA (Centre de recherche sur les institutions, l'industrie et les systèmes économiques d'Amiens) et dont les recherches portent sur le marché du vin.</p>

Place de la professionnalisation
<p>La professionnalisation occupe une place importante dans la formation, bien que les éléments y faisant explicitement référence dans le dossier soient parcellaires. Les compétences professionnelles proposées sont toutefois claires et pertinentes au regard des objectifs de la formation.</p> <p>Divers dispositifs sont déployés afin de permettre aux étudiants de développer des compétences professionnelles : l'alternance ou encore le rythme de formation adapté aux réalités du monde agricole. De même, la licence offre aux diplômés d'acquérir la capacité professionnelle agricole qui permet de bénéficier d'aides de l'Etat à l'installation en agriculture. La réflexion sur les métiers est réalisée dans le cadre de la coopération avec la chambre d'agriculture.</p> <p>Le fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles), pour ce qui est de ces objectifs, est clairement remplie et conforme aux métiers visés et aux attentes du marché.</p>
Place des projets et des stages
<p>La LP est proposée exclusivement en alternance par voie d'apprentissage (bien que la fiche RNCP prévoit d'autres modalités). Cette formation comprend 16 semaines de cours, et 36 semaines en entreprise, avec un rythme adapté à la saisonnalité des activités agricoles. Les projets et la période en entreprise sont organisés dans le respect des dispositions réglementaires. L'alternance fait l'objet d'un accompagnement rigoureux (tuteur à l'IUT et tuteur entreprise) avec plusieurs visites à l'étudiant sur le site d'exploitation.</p> <p>Le projet tuteuré constitue une modalité pédagogique importante de la formation au regard du nombre de crédits attribués (11 ECTS) et du volume horaire. Il porte sur un projet de diversification, projet concret permettant de développer une vraie logique professionnelle.</p> <p>L'évaluation repose, dans les deux cas, sur la réalisation d'un rapport, lequel fait également l'objet d'une soutenance. Des grilles d'évaluation font office d'outil d'harmonisation des barèmes et permettent d'évaluer les connaissances et compétences acquises.</p>
Place de l'international
<p>La dimension internationale n'est pas développée dans la formation. En soi, au regard de ses objectifs qui restent très centrés sur le besoin du territoire de l'Aisne, la faiblesse de la place de l'international ne saurait constituer un point faible à proprement parler et l'on peut ajouter que l'alternance et la législation qui lui est liée ne facilitent pas l'accueil d'étudiants étrangers.</p> <p>La dimension internationale n'est appréhendée dans le dossier qu'à travers la possibilité de réaliser la période en entreprise à l'étranger. Le flux d'étudiants entrants ou sortants est nul à l'heure actuelle.</p> <p>La formation inclut également une unité d'enseignement dédiée à l'anglais commercial pour une durée de 28 heures.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Les modalités de recrutement sont satisfaisantes. On peut néanmoins regretter l'absence d'information sur les flux d'étudiants et le nombre de candidats. La formation constitue principalement un cadre de poursuite d'études pour les étudiants titulaires d'un Bac+2 agricole qui constituent 86 % des effectifs depuis l'ouverture de la formation en 2012. Les Bac+2 tertiaires représentent 11 % des étudiants recrutés et les autres 3 %.</p> <p>La sélection se fait à travers un entretien, visant à évaluer le degré d'adéquation du projet professionnel au contenu de la formation. L'inscription est conditionnée par la signature d'un contrat en alternance.</p> <p>L'aide à la réussite inclut des enseignements de mise à niveau en début d'année. Ils permettent un rappel des fondamentaux de gestion. Les étudiants bénéficient également d'un suivi de proximité tout au long de l'année.</p> <p>Le dossier ne fait pas mention de l'existence de passerelles.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les cours sont effectués en présentiel à l'IUT de l'Aisne. Pour renforcer la professionnalisation, des visites d'entreprises ayant réussi leurs projets de diversification, sont organisées dans le cadre de l'UE diversification.</p> <p>Cette LP se fait en alternance en formation initiale (apprentissage ou contrat de professionnalisation) ou en formation continue. Elle peut également faire l'objet d'une demande de validation des acquis de l'expérience.</p> <p>Le numérique est mobilisé à travers la mise à disposition de ressources bibliographiques, de ressources pédagogiques et d'échanges de mails. Il est également inclus dans plusieurs enseignements à travers la formation à des logiciels généralistes ou spécialisés dans le domaine de la gestion et de la communication.</p> <p>Pour les étudiants ayant une contrainte particulière, aucun dispositif particulier ne semble proposé.</p>

Evaluation des étudiants
<p>Les modalités de désignation des membres des jurys et de délivrance du diplôme sont conformes à la réglementation. Le jury est constitué du responsable de la formation et d'un nombre égal d'enseignants et de professionnels (9 personnes pour la dernière promotion).</p> <p>Les dispositifs relatifs aux modalités de contrôle de connaissances permettent aux étudiants de garder l'avantage des UE ou matières dans lesquelles ils ont déjà la note de 10/20. Le nombre d'ECTS cumulé est de 60, en conformité avec les textes. Le projet de diversification et le rapport d'activité constituent une modalité pédagogique importante. L'organisation d'une seconde session d'examen est possible.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Le suivi de l'acquisition des compétences s'appuie sur différents dispositifs : livret de suivi des alternants, les visites d'alternance, le projet tuteuré, les contrôles de connaissances, etc.</p> <p>Aucun autre élément du dossier ne permet d'apprécier ce point plus formellement : le dossier ne fait pas mention d'éléments permettant aux étudiants de s'informer sur les connaissances acquises dans le cadre de la formation.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi des diplômés est réalisé en interne, directement par les responsables de la formation, et permet la constitution d'une base de données. Le suivi est également assuré par les services centraux de l'université à court et moyen terme (un an et trois ans) et pour les apprentis, par la Région à court terme (un an). En raison de l'ouverture récente de la formation, l'Université et la Région n'ont réalisé que les enquêtes à un an.</p> <p>Le taux d'insertion professionnelle est encourageant, de l'ordre de 95 %. Les informations renseignent sur le type d'emploi occupé, le type de contrats (contrat à durée déterminée, contrat à durée indéterminée, etc.) et leur adéquation avec les objectifs de la formation.</p> <p>Les modalités de suivi des diplômés sont très satisfaisantes.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Le conseil de perfectionnement est constitué des membres suivants : le responsable de la licence professionnelle (Président du Conseil), le directeur et la directrice administrative de l'IUT de l'Aisne, le responsable de la formation continue, trois enseignants et trois représentants du monde professionnel, un secrétaire du département et deux étudiants élus. Le conseil de perfectionnement se réunit en fin d'année, après la proclamation des résultats, afin de favoriser une expression plus libre des étudiants. Il porte sur des problèmes de toute nature, principalement d'ordre opérationnel (établissement du calendrier). Son rôle est pertinent, et sa composition est satisfaisante. Il est efficace et son impact sur la vie et le fonctionnement de la formation est réel. Il contribue à l'amélioration de son fonctionnement.</p> <p>En ce qui concerne les dispositifs d'auto-évaluation, le dossier n'en parle pas. Cette mission semble être confiée aux membres du conseil de perfectionnement.</p> <p>Les réunions de l'équipe pédagogique sont organisées selon les modalités suivantes : une première en février avec deux temps (hors de la présence des étudiants représentants puis en leur présence), une seconde en fin d'année intitulée « assemblée des enseignants » organisée après le jury de délivrance du diplôme et avant le conseil de perfectionnement. Ces réunions permettent d'aborder tout sujet lié à la licence.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- La place très pertinente de la formation dans son environnement-cible (partenariat avec la Chambre d'agriculture, implication d'intervenants professionnels et insertion professionnelle).
- Une formation professionnalisante à plusieurs titres : formation en alternance, dispositifs visant à soutenir les projets de diversification (projet tuteuré, visites d'exploitations agricoles), délivrance de la « capacité agricole » permettant l'éligibilité aux aides publiques à l'installation.
- Un pilotage de la formation pertinent : mutualisation de cours au sein du pôle agricole, organisation des réunions d'équipe pédagogique et du conseil de perfectionnement.

Points faibles :

- Une structuration par unités d'enseignements à améliorer pour gagner en cohérence.
- Une formalisation à améliorer pour le suivi de l'acquisition des compétences et l'auto-évaluation du diplôme.

Avis global et recommandations :

Cette formation récente (ouverture en 2013) est bien positionnée dans son environnement, à double titre : des liens très développés avec le monde professionnel et de bonnes perspectives d'insertion professionnelle pour les diplômés. Délivrée exclusivement en alternance, son contenu semble bien adapté aux objectifs poursuivis et aux besoins du territoire. Les diplômés bénéficient de la qualité d'agriculteur qui leur octroie la possibilité de bénéficier d'aides de l'État lors de leur installation. L'insertion professionnelle est de qualité, et le conseil de perfectionnement actif est bien constitué.

Afin d'améliorer la lisibilité de la formation, il serait judicieux de réduire le nombre d'unités d'enseignements et de les structurer autour de grandes thématiques, par exemple : management, environnement et spécificités des entreprises agricoles, compétences transversales. L'équipe pédagogique a mis en place un certain nombre de dispositifs plus ou moins formalisés pour le suivi de l'acquisition des compétences, le suivi des diplômés ou favoriser des formes d'autoévaluation. Cependant, un effort de formalisation de ces dispositifs participerait à les pérenniser. Enfin, pour une licence professionnelle dans le champ de la gestion, il serait opportun de renforcer l'équipe pédagogique, via le recrutement d'un enseignant-chercheur en sciences de gestion.

Observations de l'établissement



Amiens, le 13 mars 2017

**Direction de la Scolarité
et
de la Vie de l'Étudiant**

Chemin du Thil
80025 AMIENS Cedex 1

☎ 03-22-82-72-52

e-mail : franck.dibitonto@u-picardie.fr

Monsieur le Président

HCERES
2 Rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Réponse officielle évaluation

LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES ENTREPRISES
AGRICOLES

Vos Réf **C2018-EV-0801344B-DEF-LP180013929-018628-RT**

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord au nom de l'Université de Picardie Jules Verne et en particulier au nom du directeur de l'IUT de l'Aisne à vous remercier pour la qualité du rapport d'évaluation.

A la suite de la transmission du rapport d'évaluation, le directeur, les responsables de formation et moi-même tenons à vous signaler que nous n'avons pas de remarques particulières à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président de l'Université
de Picardie Jules Verne**

Mohammed BENLAHSEN